

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 108856-GL déposée le 19-12-2022, M. SEMEDO Kodjo Maurice, profession : mécanicien chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 81ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 306, au Sud par le lot n° 305A, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots n° 302 et 303.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108857-GL déposée le 19-12-2022, Mme TORBAME N'ouéyétgnotte, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 44ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIGNO BLEWOUSI et EDOH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108858-GL déposée le 19-12-2022, M. MEDETOGNON B Alexis Tété, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à AHADJI-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité TOUBLOU et à l'Est par une rue non dénommée de 05a 99ca.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108859-GL déposée le 19-12-2022, M. MEDETOGNON B Datevi Hervé, profession : directeur de société, demeurant à KPOGAN et domicilié à AGBATA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 48ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOUBLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108860-GL déposée le 19-12-2022, M. BAYOR Mouguis, profession : électrotechnicien, demeurant à AGOE et domicilié à ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 89ca, situé à TOGBLEKOPE KPEDEVI-KOPE, connu sous le nom de DAKPON-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété DAKPON KOSSI, au Sud par la moyenne tension TOGBLE KOPE AGOSSITO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108861-GL déposée le 19-12-2022, M. BAYOR Mouguis, profession : électrotechnicien, demeurant à Agoè et domicilié à Anome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 54ca, situé à TOGBLEKOPE KPEDEVI-KOPE, connu sous le nom de DAKPON-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KPEDEVI KODJO PAUL et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108862-GL déposée le 19-12-2022, M. DOGBO Akomabou, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 46ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété FUXOADA, au Sud et à l'Est par la propriété AHETO KOKOUI et à l'Ouest par la route AKATO FRONTIERE GHANA de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108863-GL déposée le 19-12-2022, Mme LAWSON Latré Rose, profession : coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à DOULASSAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ELOH et au Sud par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108864-GL déposée le 19-12-2022, M. KEBINA Balakiyem, profession : commandant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 1019 et 1020, au Sud par le lot n° 1024, à l'Est par le lot n° 1022 et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108865-GL déposée le 19-12-2022, M. NANFAME Nana, profession : ingénieur agronome, demeurant à ATAKPAME et domicilié à ATAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lot n° 789, à l'Est par les lots n° 790 et 791 et à l'Ouest par le lot n° 786.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108866-GL déposée le 19-12-2022, M. TONATO Kwamivi, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA DANGBESSITO, connu sous le nom de ZOGBETONOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité FOSSOU et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108867-GL déposée le 19-12-2022, M. NANFAME Nana, profession : ingénieur agronome, demeurant à ATAKPAME et domicilié à ATAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AWANKPODJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité KPETONUKU, à l'Est par une rue existante de 16m et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108868-GL déposée le 19-12-2022, Mme AMEGATSE Kekeli Delphine, profession : étudiante, demeurant à LOME et domiciliée à SOVIEPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 03ca, situé à SANGUERA KLEME-DJIGBE, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété N'KEGBE, à l'Est par la collectivité AWAYIVOU et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108869-GL déposée le 19-12-2022, M. TCHATINANGBO Nambema, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 82ca, situé à AFLAO GAKLI AVEDJI, connu sous le nom de WESSOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 191B, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 194.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108870-GL déposée le 19-12-2022, M. GUNN Tete Seyena, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à TOTSIVI GBLENKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la propriété ADJAKA, à l'Est par la propriété NIKOUE et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108871-GL déposée le 19-12-2022, M. GUNN Tete Seyena, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à TOTSIVI GBLENKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADJAKA et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108872-GL déposée le 19-12-2022, M. AGBOSSOU Komi Akpé, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SOSSOU-GAH DEMESSI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108873-GL déposée le 19-12-2022, M. AGBOSSOU Kokou Mawussé, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN DOUMASSESE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 89ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SOSSOU-GAH DEMESSI et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108874-GL déposée le 19-12-2022, Mme AGBOSSOU Ayabavi Kafui, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SOSSOU-GAH DEMESSI, au Sud par le titre foncier 31680 et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108875-GL déposée le 19-12-2022, M. AGBOSSOU Kodjovi Sénamé, profession : retraité, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à AGOE-NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SOSSOU-GAH DEMESSI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108876-GL déposée le 19-12-2022, Mme AWILI Piyalo G. Binouwe, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 97ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AGOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité FIADEVI, au Sud par une rue non dénommée de 16m, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108877-GL déposée le 19-12-2022, M. AGHORU Ali Madougou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 41ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEDE MAWUENYEGAN, et au Sud par la route AKATO ADIDOGOME de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108878-GL déposée le 19-12-2022, M. AGHORU Ali Madougou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 263, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par le lot n° 261 et à l'Ouest par le lot n° 262.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108879-GL déposée le 19-12-2022, Mme SEGBOR Akossiwa Dofé Nyametso, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO GOLOE KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété NOUKOUYIBO, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108880-GL déposée le 19-12-2022, Mme AMENOUBOU Adjowavi, profession : informaticienne, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 08ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 197, au Sud par le lot n° 201, à l'Est par une rue non dénommée de 30m et à l'Ouest par le lot n° 198.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108881-GL déposée le 19-12-2022, Mme AYEDEH Dzifa Mawusime, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZANGLO ABLA et à l'Est par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à feu AHOGA Komi Tetteh et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108882-GL déposée le 19-12-2022, Mme GALEY ZEWU Ablewa Ana épouse ADZODO, profession : assistante médicale, demeurant à LOME et domicilié à BE-ADIDOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 11ca, situé à LOME AFLAO-SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 29, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 32 et à l'Ouest par le lot n° 28.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108883-GL déposée le 19-12-2022, Mme AGBLI Adzo, profession : infirmière, demeurant à CANADA et domiciliée à CANADA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 83ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 32 et 33B, au Sud par le lot n° 34 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108884-GL déposée le 19-12-2022, Mme FUSINI Ahoefa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN HABITAT, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 128, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par le lot n° 131 et à l'Ouest par le lot n° 129A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108885-GL déposée le 19-12-2022, Monsieur N'DADIA Essoyodou, profession : juriste, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 14ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIKPLONOU KONDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété MEDJESSIRIBI ABOULAYE et à l'Ouest par la propriété KOKOUBA A. AOUFOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108886-GL déposée le 19-12-2022, M. OMLE Komi Igneza, profession : kinésithérapeute, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 34ca, situé à AFLAO LANKOUVI, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 1 et à l'Est par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108887-GL déposée le 19-12-2022, M. AKAMAH Kodjo Dodji, profession : psychologue, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 22ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUVODOU-MASSEME-AGBODOBAWOU et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108888-GL déposée le 19-12-2022, M. KOKOU-ABI Kodjo Messan, profession : cadre de banque, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 86ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot n° 18, à l'Est par un passage de 08m et à l'Ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOKOU-ABI Kodjo Messan, KOKOU-ABI Ahouetele K. M. et KOKOU-ABI Komi Afangnon et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108889-GL déposée le 19-12-2022, M. BRUCE Ahlonko Koffi, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à DOULASSAME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 99ca, situé à LOME DOULESSAME, connu sous le nom de DOULESSAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété des héritiers ADJALLE, au Sud par la rue SEDOME de 12m et à l'Ouest par la rue de PARIS de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108890-GL déposée le 19-12-2022, M. TEKO Koami Kangni, profession : responsable commercial, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 43ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 2850, à l'Est par le lot n° 2853 et à l'Ouest par le lot n° 2851A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108891-GL déposée le 19-12-2022, M.GATE Ekoue, profession : mécanicien auto, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 4, au Sud par le lot n° 6B, à l'Est par le lot n° 5 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108892-GL déposée le 19-12-2022, M. LAODJASSONDO Essodinam, profession : agent de douanes, demeurant à AGOE et domicilié à ANOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 37, au Sud par le lot n° 41, à l'Est par le lot n° 38 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108893-GL déposée le 19-12-2022, M. AKODA Tchiko K. Joseph, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 02ca, situé à APESSITO, connu sous le nom de APESSITO p réfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BOHLIAFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108894-GL déposée le 19-12-2022, M. AFIO Ayarema, profession : enseignant chercheur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DJOGBE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DEKOUGBONTO et au Sud par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108895-GL déposée le 19-12-2022, M. WOZUFIA Mawunedie Kossi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 71ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GUDU MIKODOME et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108896-GL déposée le 19-12-2022, M. BANASSIM Kaledjora, profession : journaliste, demeurant à LOME et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de WOUDIKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété KPESOU, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété KOMENATSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108897-GL déposée le 19-12-2022, M. AMEGAN Kplom-Dedie, profession : technicien génie civil, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 50ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DEKAKPUI NOUSSOUKUI et DEKAKPUI KOFI CLEMENCE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108899-GL déposée le 19-12-2022, M. SENYOH Anani Kwami, profession : chauffeur, demeurant à SEGBE et domicilié à KLEGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUNOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108900-GL déposée le 19-12-2022, Mme AMEGANVI Kossiwoa, profession : ménagère, demeurant à AGOE NYIVE et domiciliée à HOUMBI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SIKA DZINEKOU et à l'Ouest par la route ADETIKOPE TONOUKOUTI de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108901-GL déposée le 19-12-2022, M. SAKA Yaovi, profession : chef village, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 09ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de LOGOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1279A, au Sud par l'ancienne rue des allemands, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 1277.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108902-GL déposée le 19-12-2022, M. ASSIONGBON Modeste Henri Kante Kokou, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1484, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par le lot n° 1486 et à l'Ouest par le lot n° 1485A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108903-GL déposée le 19-12-2022, M. BARRIGAH Daté Jean Baptiste, profession : salarié, demeurant à LOME et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EZOU KOMLA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108904-GL déposée le 19-12-2022, M. BARRIGAH Daté Jean Baptiste, profession : salarié, demeurant à LOME et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 48ca, situé à SANGUERA DJIGBE, connu sous le nom de AFIADENYIGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété APEDO KOKOU, au Sud par la propriété ATILAAPEDO et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108905-GL déposée le 19-12-2022, M. ODOH Koffi Martin, profession : étudiant, demeurant à NANTES et domicilié à NANTES, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SEGBEGAN, connu sous le nom de SEGBEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1531, au Sud par le lot n° 1533B, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot n° 1532.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108906-GL déposée le 19-12-2022, M. ASSOGBA Kossi, profession : hôtelier, demeurant à Lomé et domicilié à SEGBEGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à AFLAO SEGBEGAN, connu sous le nom de SEGBEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1533A, au Sud par le lot n° 1535, à l'Est par une rue non dénommée de 12m et à l'Ouest par le lot n° 1532.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108907-GL déposée le 19-12-2022, Mme DJADOU Akoko, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à N'KAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 38ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 40m, au Sud par la propriété GBODJO AFANTSAWO, à l'Est par la propriété NYABLODZRO MENSANDJE et à l'Ouest par la propriété AHITE DEDE YOLLANDE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108908-GL déposée le 19/12/22, M. AKOUSSAN Kokouvi Dovidé, profession : sans emploi, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 87ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de ALOGAVI-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par un passage de 06m, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LAWSON-AVLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108909-GL déposée le 19-12-2022, M. AHOLOU Yaovi Mokpokpo, profession : retraité, demeurant à ANEHO et domicilié à HABITAT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 69ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GOUMOUKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 560, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par les lots n° 571 et 561.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108910-GL déposée le 19-12-2022, M. AHOLOU Yaovi Mokpokpo, profession : retraité, demeurant à ANEHO et domicilié à HABITAT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à ANEHO VODOUGBE, connu sous le nom de COCOTERAIE, préfecture des Lacs et borné au Nord par les lots n° 647 et 648, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par un passage de 06m et à l'Ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108911-GL déposée le 19-12-2022, M. AHOLOU Yaovi Mokpokpo, profession : retraité, demeurant à ANEHO et domicilié à HABITAT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GOUMOUKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 663, à l'Est par le lot n° 657B et à l'Ouest par le lot n° 656.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108912-GL déposée le 19-12-2022, M. AHOLOU Yaovi Mokpokpo, profession : retraité, demeurant à ANEHO et domicilié à Habitat, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 24a 98ca, situé à AGBODRAFO ABATEKOPE, connu sous le nom de TANGBEKAME, préfecture des Lacs et borné PARCELLE A : au Nord par une rue de 12m, au Sud par la propriété AHOLOU YAOVI MOKPOKPO, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par une réserve administrative. PARCELLE B : au Nord par une rue de 12m, au Sud par la propriété AHOLOU YAOVI MOKPOKPO, à l'Est par la propriété KESSOUGBO SASSOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108913-GL déposée le 19-12-2022, Mme KUDAWOO AKUETEY Edoh Essinam épouse KINVI, profession : retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à GBLINKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 58ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété SIKA DJINEKOU, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune et à l'Ouest par la propriété DJOKPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108914-GL déposée le 19-12-2022, Mme SOLANI Ameyo Judith, profession : infirmière accoucheuse, demeurant à Lomé et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 60ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ASSIYEYE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 24m, au Sud par le lot n° 717B, à l'Est par le lot n° 717A et à l'Ouest par le lot n° 716.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108915-GL déposée le 19-12-2022, M. ADIKA Komlan, profession : maître d'hôtel, demeurant à Lomé et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 53ca, situé à AGBODRAFO DJASSEME, connu sous le nom de AMOENIKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MENSAH AMETEPE AKO et à l'Est par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108916-GL déposée le 20-12-2022, Mme LASSEY Kayi Akpedze épouse LAWSON-ANANISOH, profession : retraitée, demeurant à Lomé et domicilié à DOULASSAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MAGLO et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108917-GL déposée le 20-12-2022, M. ATCHOU Yawavi épouse ALLASSAN, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 25ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 277 et 278, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 294 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108918-GL déposée le 20-12-2022, M. LOGOSSOU Kokou Djidoe, profession : agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à ATTIEGOU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 99ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPLAKA KONDJJI, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété PLACCA, au Sud par la collectivité AGBEBLOGNA et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108919-GL déposée le 20-12-2022, M. ETCHEHRI Edeh Dona, profession : directeur de société, demeurant à Agoè et domicilié à LEGBASSITO, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 32ca, situé à AFLAO WESSOME, connu sous le nom de WESSOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 397, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 398 et à l'Ouest par le lot n° 396A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108920-GL déposée le 20-12-2022, Mme NAMESSI Mebina, profession : secrétaire, demeurant à LOME SAGBADO et domiciliée à AGOTIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à AKATO, connu sous le nom de YIDAVE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une propriété non dénommée, au Sud et à l'Est par la propriété LAWSON et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108921-GL déposée le 20-12-2022, Mme NAMESSI Agnim épouse KANGNI, profession : communicatrice, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à AKATO, connu sous le nom de YIDAVE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété LAWSON, au Sud par une propriété non dénommée et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108922-GL déposée le 20-12-2022, Mme PAKPAME Koutchoukahalo, profession : fonctionnaire, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 22ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE, connu sous le nom de AWANYO COPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AWANYO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108923-GL déposée le 20-12-2022, M. ASSIH Wyao Magnim, profession : surveillant, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 08a 43ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné PARCELLE A : au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GAMADO, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m. PARCELLE B : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAMADO et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108924-GL déposée le 20-12-2022, M. AMEY Koffi Sewoul, profession : revendeur, demeurant à OME ADIDOGOME et domicilié à YOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 26ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de GBLINKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route ADIDOGOME LANKOUVI de 30m, au Sud par le lot n° 7, à l'Est par le lot n° 5 et à l'Ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108925-GL déposée le 20-12-2022, M. AVITY Kossi, profession : missionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca, situé à SANGUERA AMEDENTA, connu sous le nom de NYIVEMEGBLE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité YELOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108926-GL déposée le 20-12-2022, M. SAMTOU Kossi Agbenyo, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AGETU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1463, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 1466 et à l'Ouest par le lot n° 1462.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108927-GL déposée le 20-12-2022, Mme ADAGBLEDOU Amavi épouse ALOSSE, profession : retraitée, demeurant à KPALIME et domiciliée à Tsivié, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 49ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME AVEDJI, connu sous le nom de ANYIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 728A, au Sud par le lot n° 727A, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots n° 728A et 727A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108928-GL déposée le 20-12-2022, Mme EZA Amivi épouse HOUNKANLI, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 17ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de APEDOKOE-GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AMEVOR KWAMI, au Sud par une rue en projet de 16m et à l'Est par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108929-GL déposée le 20-12-2022, M. ADZODA Komi Agbenoxevi, profession : médecin chirurgien, demeurant à AGOE et domicilié à GBONVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 05ca, situé à BE, connu sous le nom de KPOGAN YOVO KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété ADJAGLO, au Sud par le titre foncier n° 531 FIAWO et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108930-GL déposée le 20-12-2022, M. AZIAYE Kokou, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à KOSSIGAN ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 546, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par un passage de 06m et à l'Ouest par le lot n° 544.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108931-GL déposée le 20-12-2022, M. GAMETI Komla Mensa D, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADONSOU et à l'Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108932-GL déposée le 20-12-2022, M. MESSAN-KOUDOSSOU Dosseh, profession : ingénieur électricien, demeurant à HAHOTOE et domicilié à HAHOTOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 94ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de NIMANYA, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBODJAN ALEXANDRE L. P, à l'Est par une rue existante de 16m et à l'Ouest par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108933-GL déposée le 20-12-2022, M. MESSAN-KOUDOSSOU Dosseh, profession : ingénieur électricien, demeurant à HAHOTOE et domicilié à HAHOTOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AGOVOUDOU, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKAKPO et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108934-GL déposée le 20-12-2022, M. MESSAN-KOUDOSSOU Dosseh, profession : ingénieur électricien, demeurant à HAHOTOE et domicilié à HAHOTOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de NIMANYA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBODJAN ALEXANDRE L. PRINCE et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108935-GL déposée le 20-12-2022, M. POGBARE KASSOUM Soumaila, profession : revendeur, demeurant à CINKASSE et domicilié à PISOSKO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à BE KLOBATEME, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DANKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108936-GL déposée le 20-12-2022, Mme BASSAH Adjo-Yo Evame épouse AZANLEKO, profession : responsable d'entreprise, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAKA AGBETSI et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108937-GL déposée le 20-12-2022, M. DEKU Kossi, profession : logisticien, demeurant à Lomé et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME SEGBE, connu sous le nom de SANVE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAMADZI LOUIS et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108938-GL déposée le 20-12-2022, Mme DOGBEY Ameyo, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOMELA ALAGLO et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108939-GL déposée le 20-12-2022, M. KOFFI-SEVON Kodzoko, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME KELEGOUGAN, connu sous le nom de RIVES DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 47-48A, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 48D-49C et à l'Ouest par le lot n° 46.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108940-GL déposée le 20-12-2022, M. KOFFI-SEVON Kodzoko, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME KELEGOUGAN, connu sous le nom de RIVES DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 47-48A, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 48C-49B et à l'Ouest par le lot n° 48B-49A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108941-GL déposée le 20-12-2022, Mme EGOULOU Medede Hodalo, profession : comptable gestionnaire, demeurant à AGOE et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 19ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SANOU et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108942-GL déposée le 20-12-2022, Mme WILSON Akole C. Biova, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à SANGUERAKLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KLOKPA et à l'Est par la route SEGBE SANGUERA de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108943-GL déposée le 20-12-2022, Mme TOUGOMA Essodeina, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 66ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 552B, au Sud et à l'Est par des rues non dénommée de 14m chacune et à l'Ouest par le lot n° 551.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108944-GL déposée le 20-12-2022, M. AMAVI Ayité Ayi-Koutou, profession : prof d'université, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 22ca, situé à LOME AFLAO TOTSIVI, connu sous le nom de BATOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1116, au Sud par le lot n° 1115A, à l'Est par un passage de 06m et à l'Ouest par le lot n° 1117.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108945-GL déposée le 20-12-2022, M. AMAVI Ayité Ayi-Koutou, profession : prof d'université, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à LOME AFLAO AMADAHOME, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOKO et au Sud par une rue existante de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108946-GL déposée le 20-12-2022, M. EKOUE Adadé, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 35ca, situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de YEWEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SOWOU K. GILBERT, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108947-GL déposée le 20-12-2022, M. EKOUE Adadé, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété des héritiers NONOU AMEYISSA et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108948-GL déposée le 20-12-2022, M. MAWUENA Koudjo, profession : technicien Télécom, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME WONYOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA KLEME, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ELITCHA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108949-GL déposée le 20-12-2022, Mme TIKPINTIYINA Warma épouse SEMA, profession : sage-femme d'Etat, demeurant à SOKODE et domiciliée à TCHAWANDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 35ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété METEYAKE AGNASSOU, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108950-GL déposée le 20-12-2022, Mme FOLI Amélé, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AKODESSEWA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 47ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGOVOUDOU, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOMATO KODJO et à l'Ouest par une rue de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108951-GL déposée le 20-12-2022, M. HOUNDJOE Messan Kpoti, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 20ca, situé à AGOE NYIVE FIOVE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 780, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 778 et à l'Ouest par le lot n° 782.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108952-GL déposée le 20-12-2022, M. HOUNDJOE Messan Kpoti, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 38a 95ca 38, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AHONDOH, au Sud par la collectivité ADZIBLI et à l'Ouest par les propriétés KPOTSI ACCO et ATSIKO SIKPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108953-GL déposée le 20-12-2022, M. FIGA Komlan Samuel, profession : apprenti soudeur, demeurant à AGOE LEGBASSITO et domicilié à ASSIKOR, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 67ca, situé à SANGUERA DANGBESSITO, connu sous le nom de KPODJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIGNO et au Sud par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108954-GL déposée le 20-12-2022, Mme POFAGI Dzigbodi Ayawovi épouse AGBALETSI, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN GBONVIE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HUSSUKPE et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108955-GL déposée le 20-12-2022, Mme POFAGI Dzigbodi Ayawovi épouse AGBALETSI, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN GBONVIE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HUSSUKPE et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108956-GL déposée le 20-12-2022, M. SIDI Maglouwè David, profession : joueur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SORAD, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 152B et 154A, au Sud par les lots n° 153B et 155A, à l'Est par un passage de 06m et à l'Ouest par le lot n° 150.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108957-GL déposée le 20-12-2022, M. TOFFA Kuam Dzido, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN CEBEVITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 90ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENIGNBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété M. et Mme TOFFA, à l'Est par la propriété APEDO KOSSI DODZI et à l'Ouest par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108958-GL déposée le 20-12-2022, M. KOUDOSSOU MESSAN Koffi, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 03ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DJASSEME, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété MESSAN KOUDOSSOU DOSSEH, au Sud par une rue existante de 16m, à l'Est par une rue de 20m et à l'Ouest par la propriété ATTIOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108959-GL déposée le 20-12-2022, M. KOUDOSSOU MESSAN Koffi, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 76ca, situé à ANEHO DJASSEME, connu sous le nom de DOGANTO, préfecture des Lacs et borné au Nord par les propriétés MESSAN KOUDOSSOU DOSSEH et AGBENOU KOMLAN JEAN, au Sud par la propriété AGBO ASSIONGBAN BLAISE, à l'Est par une rue existante de 12m et à l'Ouest par la route AGBODRAFO TOGOVILLE de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108960-GL déposée le 20-12-2022, Monsieur AGBODJAN Edoh Koffi Yves, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 54ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AYITEY KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108961-GL déposée le 20-12-2022, Mme AGBODJAN Madjé Ablavi, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATOKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108962-GL déposée le 20-12-2022, Mme AGBOZO Afi, profession : ménagère, demeurant à BELGIQUE et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BADIBA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108963-GL déposée le 20-12-2022, M. KOKOSSAMA Degbarko, profession : ingénieur génie sanitaire, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à NOEPE AKEPE, connu sous le nom de AKEPEDO, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité PRAYI, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMEGBLETO ABLA N. et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108964-GL déposée le 20-12-2022, M. KOKOSSAMA Degbarko, profession : ingénieur génie sanitaire, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 34ca, situé à AGOE NYIVE SOGBOSSITO, connu sous le nom de LEGBASSOKPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKAM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108965-GL déposée le 20-12-2022, Monsieur BARNABO Naaman, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DODZEAVUDZI, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108966-GL déposée le 20-12-2022, M. ADIGBLI Yawo Gomado, profession : employé de bureau, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à LOME AFLAO AKATO-VIEPE, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOUTSOUGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108967-GL déposée le 20-12-2022, Mme TCHEDRE Rafietou, profession : journaliste, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AVOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété JOHNSON KODJO YACKOLEY et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108968-GL déposée le 20-12-2022, M. KAO Kanda Abalo, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 69ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 595, au Sud par les lots n° 598 et 599, à l'Est par le lot n° 597 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108969-GL déposée le 21-12-2022, Mme AWI-AGBOBAYAM Cialou Pawizim, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA DALIKO, connu sous le nom de SAKPLETOKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SAKPLETO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108970-GL déposée le 21-12-2022, Mme ATANDJI Kokoe épouse AMEE, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 66ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI-VOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité EWON, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108971-GL déposée le 21-12-2022, Mme ODAH Kodonney Idjessi, profession : assistante de direction, demeurant à Lomé et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE-GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALOMENO KOAMI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108972-GL déposée le 21-12-2022, M. EZOU Edoh, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 90ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DEVEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par la propriété ETSE et une rue non dénommée de 18m et à l'Ouest par la propriété ETSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108973-GL déposée le 21-12-2022, Mme ATTIOGBE Dédévi, profession : employée de société, demeurant à LOME et domiciliée à BE CHATEAU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADELANKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOVIEKOU et à l'Est par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108974-GL déposée le 21-12-2022, Mme ATTIOGBE Dédévi, profession : employée de société, demeurant à Lomé et domiciliée à BE CHATEAU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO AVOEME, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPONSOU et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108975-GL déposée le 21-12-2022, M. TONATO Kwamivi, profession : employé, demeurant à Lomé et domicilié à Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 98ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO AVOEME, connu sous le nom de HAVE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AWOUNYO GOMADO et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108976-GL déposée le 21-12-2022, M. TONTONGOU Aboudermane, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété BIAM et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108977-GL déposée le 21-12-2022, M. ABOULAYE Archad Sehдинur, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOADIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 99ca, situé à BE, connu sous le nom de TOKOIN CENTRE, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 12 et 17-14, au Sud par une rue existante de 10m, à l'Est par les lots n° 11 et 13bis et à l'Ouest par les lots n° 15 et 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108978-GL déposée le 21-12-2022, Mme DOEVI Dédé épouse GAMLIGO, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 90ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de YEWEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété NYAME DJIMEDO et à l'Est par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108979-GL déposée le 21-12-2022, Mme ABOULAYE Khadija, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 38ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 612, au Sud par une rue existante de 12m, à l'Est par une rue existante de 28m et à l'Ouest par le lot n° 614.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108980-GL déposée le 21-12-2022, M. TCHONON Guessou, profession : acteur, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 78ca, situé à LEGBASSITO KOVE, connu sous le nom de KOSSIGAN KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ADEGNON, au Sud par la collectivité GBONDJASSOU et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108981-GL déposée le 21-12-2022, Mme WEGNON Matha Améyo, demeurant à LOME et domiciliée à WONYOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 94ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WONYOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1322 et 1319, au Sud par le lot n° 1318, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 1320.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108982-GL déposée le 21-12-2022, M. ADONSOU Kokouvi Emmanuel, profession : chargé de programmes, demeurant à NAIROBI et domicilié à NAIROBI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AMOUZOU DALLISSO, au Sud par les lots n° 6 et 7, à l'Est par le lot n° 5 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108983-GL déposée le 21-12-2022, M. GBEBLEWOU Dosseh Merlo, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGOVOUDOU, préfecture des Lacs et borné au Nord par un passage de 07m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité FESSOU et à l'Est par la propriété SESSENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108984-GL déposée le 21-12-2022, Mme YAFFAH Biffey Judith, profession : aide infirmière, demeurant à LOME et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUMEDON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108985-GL déposée le 21-12-2022, Mme AGOSSOU Povi, profession : esthéticienne, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 04ca, situé à LOME APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par un passage de 06m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TREVE PAUL.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108986-GL déposée le 21-12-2022, M. EKLOU Komi Kouma, profession : technicien bâtiment, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 64ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJOYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108987-GL déposée le 21-12-2022, Mme HALATOKO Wemboo Afiwa, profession : officier supérieur des FAT, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 15ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MEGUERA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108988-GL déposée le 21-12-2022, M. BAGNA Ghandi Daouda, profession : sous-officier des FAT, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN DOUMASSESE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 03ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADEBE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108989-GL déposée le 21-12-2022, M. AMEKUDJI Komlan Efoe Amétépé Edem, profession : employé de service, demeurant à ALLEMAGNE et domicilié à ALLEMAGNE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 08ca, situé à SAGBADO LANKOVI, connu sous le nom de GAVE KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108990-GL déposée le 21-12-2022, M. AMAIZO Folly, profession : peintre bâtiment, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à SAGBADO LANKOUVI, connu sous le nom de GAVE KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108991-GL déposée le 21-12-2022, Mme GANGLO Clémentine, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADAMAVO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 71ca, situé à LOME ADAMAVO, connu sous le nom de ADAMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1379bis, au Sud par le lot n° 1381, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 1378.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108992-GL déposée le 21-12-2022, Mme KAKLI Amélé Apefa épouse ALHADHURI, profession : pharmacienne, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 64ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BIAM et au Sud par la voie de contournement de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108993-GL déposée le 21-12-2022, M. MOUZOU Badjawa, profession : docker, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TOGBLEKOPE TSIKPLONOUKONDJI, connu sous le nom de ANOGANTO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOMGBA KODJO EMMANUEL et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108994-GL déposée le 21-12-2022, Mme GBEBLEWOU Adjoavi, profession : ménagère, demeurant à DAGUE et domiciliée à DAGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété NOAMESHIE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108995-GL déposée le 21-12-2022, Mme TOSSA Essegbe K, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à CASSABLANCA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 45ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GBEMOU YAOVI et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108996-GL déposée le 21-12-2022, M. EKLU Komla Fomadi, profession : journaliste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 11A, au Sud par le lot n° 13, à l'Est par le lot n° 12 et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108997-GL déposée le 21-12-2022, M. KOUTCHE Dodji, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 92ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KPODOHOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 235, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot n° 237 et à l'Ouest par le lot n° 233.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108998-GL déposée le 21-12-2022, M. AGBISSO Amonao, profession : directeur d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 845A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108999-GL déposée le 21-12-2022, M. ADAMA Messan, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO ZILITI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété YETE KOAMI et à l'Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109000-GL déposée le 21-12-2022, M. DONYO Kodjo Afové, profession : cultivateur, demeurant à Lomé et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 45ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109001-GL déposée le 21-12-2022, M. KALIPE Koffi Miwononvi, profession : plombier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 82ca, situé à AGOVOUDOU, connu sous le nom de AGOVOUDOU, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété DJADOU, au Sud par la route AGOVOUDOU KPESSI, à l'Est par une rue existante de 16m et à l'Ouest par la collectivité EKPENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109002-GL déposée le 21-12-2022, Mme ADOTEVI-AKUE Adudé Sylvie, profession : comptable, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME-DJIGBE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADABLA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109003-GL déposée le 21-12-2022, M. ZIKPI Komlan Dossey, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 2957 et 2959, au Sud par le lot n° 2960B et à l'Ouest par la route VAKPOSSITO AVEDJI de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109004-GL déposée le 21-12-2022, M. GNANUI Komlavi, profession : maçon, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 22ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété ADZOGBLE, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Est par la réquisition n° 46745.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109005-GL déposée le 21-12-2022, M. ADZODO Kodzo Mawuli, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à BE-ADIDOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 61ca, situé à AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de LAPAMPA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud et à l'Ouest par le lot n°677B-678 et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109006-GL déposée le 21-12-2022, M. NOUNKOUNON Gagnon Kloussè, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de AGOKPANOU ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HODJI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109007-GL déposée le 21-12-2022, Mme SANNIBOULGA Balkissou, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à FIRKPUI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca ,situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DOVI WODOFIA et DJAGNI KOKOU BENJAMIN, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109008-GL déposée le 21-12-2022, M. DJOBO Yaya, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 98ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 1047 et à l'Ouest par le croisement des deux rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109009-GL déposée le 21-12-2022, M. P'KLA Solym, profession : financier, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 25ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété GAVI, à l'Est par la propriété SUIVI DODO et à l'Ouest par la route AMEDENTA ZOSSIME de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109010-GL déposée le 21-12-2022, M. TIDJANI Bouraima, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KOHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TAGA et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109011-GL déposée le 21-12-2022, M. TIDJANI Bouraima, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KOHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TAGA et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109012-GL déposée le 21-12-2022, M. KOARA Idrissou, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 257, au Sud par une rue existante de 16m, à l'Est par le lot n° 255 et à l'Ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109013-GL déposée le 21-12-2022, Mme GAGLI Akouvi, profession : couturière, demeurant à LOME BAGUIDA et domiciliée à KPOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 17ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de LAMBOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud et à l'Est par la propriété YOVO et à l'Ouest par la propriété LAMBOU TOUDJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109014-GL déposée le 21-12-2022, M. AWOKOU Kokou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à NUKAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à BE CENTRE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 1404, à l'Est par le lot n° 1414 et à l'Ouest par le lot n° 1413A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109015-GL déposée le 21-12-2022, M. ADIGOU Biokou, profession : directeur de société, demeurant à ANEHO et domicilié à AGBOVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 29ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AFIDENYIGBA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBADESSI A. SESSI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109016-GL déposée le 21-12-2022, M. OUSSENI Idrissou, profession : revendeur, demeurant à CINKASSE et domicilié à GBATIMANOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de TOGBLEKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOSSEY et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109017-GL déposée le 21-12-2022, M. LATEY Aliou, profession : directeur d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 00a 77ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route de LEO 2000 de 28m, au Sud et à l'Est par le lot n° 2294A et à l'Ouest par le lot n° 2290.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109018-GL déposée le 21-12-2022, M. ATTISSO Follyvi Adjignon, profession : technicien supérieur génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 54ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATSANVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 28A, au Sud par le lot n° 30B, à l'Est par le lot n° 31 et à l'Ouest par la route nationale n° 1 LOME CINKASSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109019-GL déposée le 21-12-2022, M. LAWSON-SOMADJE Akouété, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 73ca, situé à ANEHO-ZEBE, connu sous le nom de ABALO KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 361, au Sud par les lots n° 368, 369 et 370, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots n° 363A et 362A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109020-GL déposée le 21-12-2022, M. NENEVI Kodjo, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à AGOE NYIVE ASSIKO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIGNON YAO ALASSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109021-GL déposée le 21-12-2022, M. DAKICHE-TEYI Eteh, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 87ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ASSRAN AGBOLI KOMLANVI et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109022-GL déposée le 21-12-2022, M. AMEGBLETO-MELENOUKPO Teyi, profession : agent de sécurité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 19ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par le lot n° 6B, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109023-GL déposée le 21-12-2022, M. RHODES Kwaku, profession : entrepreneur, demeurant à AGOE et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 52ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NAKA KOSSIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109024-GL déposée le 21-12-2022, M. MENSAH Kiki Rexford, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE PADE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 16ca, situé à AGBODRAFO DEVIKINME, connu sous le nom de AGODOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADABUNU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109025-GL déposée le 21-12-2022, Mme KINSOUGBO Adjoavi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BE-KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 07ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KPOGLI KOSSI et à l'Ouest par une rue existante de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109026-GL déposée le 21-12-2022, M. EKPE Yawo Wolako, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KETSI KOKOUVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109027-GL déposée le 21-12-2022, M. AYAYI-MONI Edoh Mawufelolo, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à BE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AFIDENYIGBA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers SEDOUFIO et à l'Ouest par la propriété AFANKPENOU DJI .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109028-GL déposée le 21-12-2022, Mme AFFOUGAN Adzo Dougbessi, profession : fonctionnaire, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 48ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE-SIVAGNO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUMESSI KOFFI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109029-GL déposée le 21-12-2022, Mme TCHABODE Assana épouse DJOKOTO, profession : cadre de banque, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 33ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HOUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1448, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par les lots n° 1450 et 1451 et à l'Ouest par le lot n° 1447A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109030-GL déposée le 21-12-2022, M. EDOH Komlan Mikoadomé, profession : chaudronnier, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 68ca, situé à LOME AFLAO AMADAHOME, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 820, au Sud par le lot n° 821-B et 822-B, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 821C, 822D et 823.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109031-GL déposée le 21-12-2022, M. DJIBO Mamoudou, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ATSANVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 21ca, situé à AMOUTIEVE, connu sous le nom de DOULASSAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12m et un passage de 06m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots non numérotés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109032-GL déposée le 22-12-2022, M. POINADA Y. L. Stephan, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 23ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route SEGBE ADIDOGOME de 30m, au Sud par le lot n° 751, à l'Est par les lots n° 745B, 747B et 748, 749B et 750, à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109033-GL déposée le 22-12-2022, Mme LOKO Akossiwa Rachelle, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à SANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 60ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GATOR KOKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109034-GL déposée le 22-12-2022, M. AKODA Mawuena Koffi, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 0a 82ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un lot non numéroté, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 630B et à l'Ouest par le lot n° 629.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109035-GL déposée le 22-12-2022, M. DAYAMBO Yentchabré, profession : pharmacien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AYETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété HESSOU KODJO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109036-GL déposée le 22-12-2022, Monsieur TRETU Yawovi Holali, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 17ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud par la propriété WOUASSI et à l'Est par la propriété WOASSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109037-GL déposée le 22-12-2022, Monsieur ATTIVI Folly Gnavo, profession : avocat, demeurant à LOME et domicilié à AGODEKA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 45ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de KETA ASSOU-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 14m chacune et au Sud par la propriété Me ATTIVI FOLLY G.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109038-GL déposée le 22-12-2022, M. SASSOU Anumou Kokou A. D, profession : foreur, demeurant à KLEME et domicilié à DJIGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à LOME AFLAO KLEME AGOKPANOU, connu sous le nom de DJIGBE ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité SAWA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109039-GL déposée le 22-12-2022, M. AGBEMADI Ametefe, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 52ca, situé à LOME ADIDOGOME, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété DOKPO AMAVI, au Sud par la collectivité AKATO FOLLY, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété AVOUMADO MESSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109040-GL déposée le 22-12-2022, M. KPETEMEY Akuete Mawulolo, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de NLESSI ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété des héritiers AFFOVI-AKUE, au Sud par la propriété KUAOVI et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109041-GL déposée le 22-12-2022, Mme ADJINOOU Amah Kekeli, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 33ca ,situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 144A, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot n° 145B et à l'Ouest par les lots n° 143A et 142A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109042-GL déposée le 22-12-2022, M. KORIKO KERIM Assimiou, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à FOEREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à TOGBLEKOPE FIDOUKPUI, connu sous le nom de ZOGBETOHOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NONVIVONAGO KODJO et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109043-GL déposée le 22-12-2022, M. AFANOOU Kodjovi, profession : ingénieur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 37ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 10, au Sud par le lot n° 11B, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 11bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109044-GL déposée le 22-12-2022, M. BLEDJE Komi Djigbodi, profession : communicateur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à AFLAO SAGBADO YOKOE, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 484, au Sud par une rue existante de 30m, à l'Est par le lot n° 483B et à l'Ouest par le lot n° 482.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109045-GL déposée le 22-12-2022, Mme ELOH Akou Delali épouse NOUGNOUI, profession : secrétaire de direction, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 61ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOFLAN KOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109046-GL déposée le 22-12-2022, Mme ELOH Akou Delali épouse NOUGNOUI, profession : secrétaire de direction, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 18ca, situé à AGOE NYIVE DEMAKPOE, connu sous le nom de DEMAKPOE APENYIGBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 191, au Sud par le lot n° 200A, à l'Est par le lot n° 201 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109047-GL déposée le 22-12-2022, M. AGBOLO Etsri Ayao Odadjé, profession : informaticien, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 22ca, situé à BE KPOTA, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 208, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune et à l'Ouest par un lot non numéroté.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109048-GL déposée le 22-12-2022, M. ADJAMAGBO Comlan Ambroise, profession : architecte, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 96ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité AVOUSSOU, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109049-GL déposée le 22-12-2022, Mme KOMBATE Yandja Mingnamé épouse ADEWUI, profession : ingénieur génie rural, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SAKPLETO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109050-GL déposée le 22-12-2022, M. DJIKPO Kangni Kodjo, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 62ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME DZIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AZELO, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAMEDI et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109051-GL déposée le 22-12-2022, Mme APEDOH Adjovi Lolonyo épouse ANAKOMA, profession : ingénieur électronicienne, demeurant à AGOE et domiciliée à TELESSOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 74ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKAKPO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109052-GL déposée le 22-12-2022, Mme DOGBLE Ameyo, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN WUITI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 48ca, situé à AMOUTIEVE, connu sous le nom de TOKOIN WUITI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 61C, au Sud par le lot n° 61, à l'Est par le lot n° 63 et à l'Ouest par une rue de 21m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109053-GL déposée le 22-12-2022, M. TOKPLEN Kossi Amedenyaho, profession : mécanicien auto, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 35ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de AVOUDJIGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AVOUDJIGBE ATTIGNON LEDALO MEWONAOVO, au Sud par une rue de 16m et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109054-GL déposée le 22-12-2022, Mme PELEI Pyahalou P, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33a 65ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné PARCELLE A : au Nord et à l'Ouest par la route SANGUERA LEGBASSITO de 30m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la propriété ADRAKY. PARCELLE B : au Nord par un espace débouchant sur la route SANGUERA LEGBASSITO de 30m, au Sud par la collectivité BADAGBON, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la route SANGUERA LEGBASSITO de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109055-GL déposée le 22-12-2022, Mme BOKON Abla, profession : comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIYIKPODJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADAMADO KOFFI et à l'Est par la route LEGBASSITO AGOSSITO de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109056-GL déposée le 22-12-2022, Mme ETEKPO Adjowa, profession : employée, demeurant à LOME et domiciliée à GBLENKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 87ca, situé à LOME AFLAO YOKOE, connu sous le nom de HONKOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par le lot n° 5 et à l'Ouest par un passage de 06m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109057-GL déposée le 22-12-2022, Mme WILSON Adjele Elom Imanuela, profession : étudiante, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI-GBLINKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 87ca, situé à LOME AFLAO YOKOE, connu sous le nom de HONKOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 9, à l'Est par le lot n° 6 et à l'Ouest par le lot n° 4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109058-GL déposée le 22-12-2022, M. KODJO Kossi, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 31ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVEDJI WATAKLASSOUKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 761, 762 et 764A, au Sud par les lots n° 764D et 766, à l'Est par les lots n° 764C et 765 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109059-GL déposée le 22-12-2022, M. DEGAHOUE-A Yawo Djito, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 4, au Sud par le lot n° 3A, à l'Est par le lot n° 9 et à l'Ouest par la route SAGBADO LANKOUVI ce 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109060-GL déposée le 22-12-2022, M. HENOVI Emile Maxime A, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LEO 2000, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEDEDJISSO ANANI AGBODJALOU et AMEDEDJISSO KOUMASSI MOTOLI, et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109061-GL déposée le 22-12-2022, M. et Mme ATSU Kokouvi Dieudonné Lebon et ASSOGBAVI Dodji Elvire épouse ATSU, profession : fonctionnaires, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 84ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME FITSI KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité KPOWOE, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la collectivité BLEWUSSI et à l'Ouest par la réquisition n° 32594.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109062-GL déposée le 22-12-2022, M. SODJEDO Missinhoun J, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIKPLONOU KONDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AYIVOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109063-GL déposée le 22-12-2022, M. SODJEDO Missinhoun J, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 47ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1382A, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par le lot n° 1381 et à l'Ouest par le lot n° 1380.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109064-GL déposée le 22-12-2022, M. SODJEDO Missinhoun J, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ZILIDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 24m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KINSODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109065-GL déposée le 22-12-2022, M. SODJEDO Missinhoun J, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 16ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIKPLONOU KONDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBLEWONOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109066-GL déposée le 22-12-2022, M. AGBENYA Kossi-Kuma, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19a 65ca, situé à LOME AFLAO AMADAHOME, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DOGBAN et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109067-GL déposée le 22-12-2022, M. AGBENYA Kossi-Kuma, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 56ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété LABITE AGBODJAN, au Sud par la collectivité DOGBAN et à l'Est par une rue existante de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109068-GL déposée le 22-12-2022, M. AYIH Kodjo Alphonse, profession : inspecteur de douanes, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHIABA NOUMATEKPO et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109069-GL déposée le 22-12-2022, M. AYIH Kodjo Alphonse, profession : inspecteur de douanes, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 13ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ADJEODA, au Sud par une rue de 10m et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109070-GL déposée le 22-12-2022, M. DOUVON Yawo Tonyeviadzi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 98ca, situé à LOME AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MARCOS AKOUAVI HELENE épouse DOVLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109071-GL déposée le 22-12-2022, M. QUASHIE Delali Kokou, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à KELEGOUGAN, connu sous le nom de KELEGOUGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1257, au Sud par le lot n° 1255, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 1242.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109072-GL déposée le 22-12-2022, Mme BATCHASSI Pyalo Essoyomewe, profession : garde malade, demeurant à AGOE et domiciliée à VAKPO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADENYO WOTOE et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109073-GL déposée le 22-12-2022, M. EKLOU Kokou, profession : receveur, demeurant à NOTSE et domicilié à LOMNAVA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPATA KOKOU AKOU et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109074-GL déposée le 22-12-2022, Mme TUKPUI Afiwoa Epé épouse PORTO-RICO, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à WUITI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 72ca, situé à ADETIKOPE KLADZEME, connu sous le nom de AVEXOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route ADETIKOPE AVETA de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GOMADO SOSSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109075-GL déposée le 22-12-2022, M. PANABOKO Ayoussou, profession : employé de banque, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 12ca, s itué à AFLAO SAGBADO KLEME DJIGBE, connu sous le nom de KPOTAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AZANLEKOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109076-GL déposée le 22-12-2022, Mme AMEGANSE Kayi Jeanne, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 51ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 524A, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 527 et à l'Ouest par le lot n° 523.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109077-GL déposée le 22-12-2022, M. DATHEY A. R. Salomon, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 65ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de ALOGAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la collectivité BROOHM, au Sud par l'emprise de la voie ferrée LOME ANEHO, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PLACCAALBERTINE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109078-GL déposée le 22-12-2022, Mme KOUGLO Ahuefa, profession : retraitée, demeurant à AGOE et domiciliée à KITIDJAN ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DETSIKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109079-GL déposée le 22-12-2022, M. BASSAN Linanguidaba, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 34ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété APEDO et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109080-GL déposée le 22-12-2022, M. OKOSSOU Kodjo Franck, profession : employé de société, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAYISSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109081-GL déposée le 22-12-2022, M. WUASSI Kodjo Nukunu, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN GBADAGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 55ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOGBETONOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGNIGBANYO KOMLAVI ROGER et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109082-GL déposée le 22-12-2022, Mme KLASSOU Ama, profession : infirmière auxiliaire, demeurant à DJAGBLE et domiciliée à DJAGBLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADONSOU et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109083-GL déposée le 22-12-2022, M. TIASSOU Kodjo Segnon, profession : électricien, demeurant à KPEME et domicilié à CITE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 63ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route ADIDOGOME LANKOUVI de 50m, au Sud par la propriété DZIDZOLI, à l'Est par la propriété LATEVI et à l'Ouest par un passage de 06m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109084-GL déposée le 22-12-2022, M. TOURE MAMADOU Alassani, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 16ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par le lot n° 1240B, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 1238.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109085-GL déposée le 22-12-2022, M. AKO Komla Guéwoul-Guèdè, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 75ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIGA MAWULI BOUSSANKPO et au Sud par la route SANGUERA AMEDENTA de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109086-GL déposée le 23-12-2022, M. GATO Kossivi, profession : mécanicien à deux roues, demeurant à KPALIME et domicilié à KLOTO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ATIGLI, au Sud par la propriété AGBODOGLO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109087-GL déposée le 23-12-2022, Mme MENSAH Teko Mawussi, profession : revendeuse, demeurant à ANEHO et domiciliée à GBODJOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SEGNAWOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BEZO KODJO et au Sud par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109088-GL déposée le 23-12-2022, Mme GNON TCHA-TCHETRE Hallissa, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 58ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par le lot n° 1066B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109089-GL déposée le 23-12-2022, Mme AMEDIKOU Abba, profession : couturière, demeurant à Lome et domiciliée à AMADAHOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier et d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 90ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné PARCELLE A : au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété FANHO et à l'Est par une rue non dénommée de 16m. PARCELLE B : au Nord par la propriété FANHO, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la propriété KOUOLOLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109090-GL déposée le 23-12-2022, M. et Mme ADANLETE Messan Sissia et MADJA Afi Cathérine épouse ADANLETE, profession : sans profession et ménagère, demeurant à AGOE et domiciliés à VAKPOSSITO, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBAVON et à l'Ouest par une rue de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109091-GL déposée le 23-12-2022, Mme AMEKOU DI Afi épouse ZOTOGLO, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KPOGAN DJAVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBORFU KOKOU et à l'Est par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109092-GL déposée le 23-12-2022, M. AGBEVE Kowuvi Kokou, profession : employé de bureau, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 41ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété SEMEHA KOFFITSE, au Sud et à l'Ouest par un lot non numéroté et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109093-GL déposée le 23-12-2022, M. TEOURI Abdel-Nasser, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à KLEVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO AMADAHOME, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud par le lot n° 259, à l'Est par le lot n° 269A et à l'Ouest par le lot n° 257.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109094-GL déposée le 23-12-2022, M. IZOTOU Mashoud, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à PLATEAU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SEGNAWOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KOULEKO et à l'Est par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109095-GL déposée le 23-12-2022, M. KPESSE Comlan Alokpéto Emmanuel, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADZAGLO et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109096-GL déposée le 23-12-2022, Mme ATARIGBE Odei Lahdy épouse AYEBOUA, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 94ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DE SOUZAADJOAVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109097-GL déposée le 23-12-2022, M. ASSIH LANWI Bilakani, profession : militaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 04ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AWANYO ATSOU, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109098-GL déposée le 23-12-2022, M. AMIDOU Tahirou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE KAMALODO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ZILIDZI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ASSIGNO et à l'Est par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109099-GL déposée le 23-12-2022, Mme AYEBOUA-ATARIGBE Rachida Cherita, profession : employée de société, demeurant à AGOE et domiciliée à CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 59ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par la collectivité AZIANYON, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DE SOUZA ADJOAVI D.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109100-GL déposée le 23-12-2022, M. HOUNDJOE Edoe Enyonam, profession : employé de société, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 65ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA CENTRE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un passage de 10m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOPOKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109101-GL déposée le 23-12-2022, M. PASSITENA Kawarabalo, profession : sous-officier, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 61ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 141B, au Sud par les lots n° 143 et 144, à l'Est par le lot n° 140 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109144-GL déposée le 23-12-2022, M. DJIYEHOUE-K Kwam Kofi, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à DJAGBLE KLOBATEME, connu sous le nom de ZOUGBE, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADAWOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109145-GL déposée le 23-12-2022, Mme AWATE Dissima Banguila, profession : agent de voyage, demeurant à LOME et domiciliée à BE-OCAM, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 56ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de TOGBLEKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BATALA KOSSIGAN et à l'Est par une ligne de haute tension.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109146-GL déposée le 23-12-2022, M. GBINDOUN A. Adjété, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à DJIFA KPOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 68ca ,situé à LOME BE-BASSADJI, connu sous le nom de FONKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 21, au Sud par la rue des BRIQUETIERS de 12m, à l'Est par le titre foncier n° 2394TT et à l'Ouest par la rue M'POTI de 06m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109147-GL déposée le 23-12-2022, Mme MOTTE Adzo épouse DAVI-DIGUI, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBLELIKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AHADJI-DRA et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109148-GL déposée le 23-12-2022, M. SANUSSI Sroudy, profession : environnementaliste, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 50ca ,situé à SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MONLI KOMLAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109149-GL déposée le 23-12-2022, M. SANUSSI Sroudy, profession : environnementaliste, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI ,préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1744A et 1745A, au Sud par le lot n° 1747, à l'Est par le lot n° 1745A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109150-GL déposée le 23-12-2022, Mme ALASSANE Mazalo épouse EBIKPA, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 73ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOUKPIU GUENOUKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOVI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109151-GL déposée le 23-12-2022, M. ZANGANA Komlan Koumadzo, profession : topographe dessinateur, demeurant à AGOE et domicilié à TOGBLEKOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AZAGLO et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109152-GL déposée le 23-12-2022, Mme YEHADJI Yeh Selome, profession : employée de société, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DANLIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 269, au Sud par le lot n° 268B, à l'Est par le lot n° 267 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

